

BIEN-ÊTRE MENTAL des agents d'infiltration



Par le sous-comité des opérations d'infiltration du Comité sur le crime organisé

LA SANTÉ MENTALE, C'EST IMPORTANT

Voici une liste de recommandations à mettre en œuvre par les services de police canadiens pour assurer le bien-être mental des agents d'infiltration.

RECOMMANDATIONS

- 1** Les candidats au programme d'infiltration doivent faire l'objet d'un examen de santé mentale avant la formation afin d'établir une base de référence (agents d'infiltration et de sécurité).
 - L'examen préalable doit être effectué par un psychologue agréé disposant d'une autorisation de sécurité appropriée, à l'aide de l'inventaire multiphasique de la personnalité du Minnesota (IMPM).
- 2** Rencontres périodiques obligatoires de contrôle du bien-être mental pour les agents d'infiltration et de sécurité actifs (plus fréquentes pour les membres à temps plein que ceux à temps partiel).
 - Ces rencontres de contrôle doivent être menées par un psychologue qui a l'habitude de travailler avec des employés impliqués dans des activités d'infiltration.
 - Le psychologue chargé des rencontres de contrôle peut également fournir des conseils psychologiques à la famille proche du membre, à son superviseur et à ses collègues de travail.
 - Si possible, ces rencontres de contrôle doivent être menées par un psychologue différent de celui chargé de l'examen de la santé mentale initiale des candidats.
- 3** Rencontres de contrôle du bien-être mental obligatoires à la fin des opérations, dossiers et enquêtes d'infiltration et de sécurité.
- 4** Le coordonnateur de l'infiltration doit surveiller les membres qui terminent un dossier/une enquête. Les considérations suivantes doivent être prises en compte :
 - Le rôle du membre dans le dossier/l'enquête.
 - L'impact potentiel sur le membre si le suspect est libéré sous caution avant le procès.
 - Le stress du procès et du témoignage pour le membre en raison de l'exposition publique/médiatique lors du procès.
 - Les considérations du tribunal, y compris l'utilisation d'un pseudonyme, l'interdiction de publication et/ou la protection des témoins par la police.
 - L'impact potentiel sur le membre de la libération éventuelle des cibles après l'achèvement de leur peine.
 - Considérations relatives aux rencontres de contrôle avec la famille.
- 5** Une formation spécifique sur le bien-être mental pour les agents de sécurité afin qu'ils soient en mesure de mieux soutenir/assister les agents d'infiltration.

